

Clermont-Ferrand - FRANCE
(11-13 septembre 2013)

Colloque

Entre
nature universelle
cultures locales

Comment gérer les sites naturels et habités
inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO



Entre nature universelle et cultures locales :
**comment gérer les sites
naturels et habités**
inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Première circulaire

Avec près de 1 000 biens inscrits, le pari pris en 1972 par la convention du patrimoine mondial est indéniablement un succès. Cependant, en identifiant ces sites comme des éléments d'un patrimoine commun ayant une « valeur universelle exceptionnelle » (VUE), l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial modifie le statut de ces espaces. Ils sont en effet transformés en haut-lieux bien délimités avec un « dedans » sanctuarisé et un « dehors » parfois négligé. Par l'attrait qu'ils suscitent bien au-delà des frontières nationales, les sites inscrits subissent souvent une hausse de fréquentation touristique et sont aussi parfois l'objet de pressions multiples susceptibles de remettre en cause la pérennité de ce patrimoine.

Une autre conséquence de l'inscription, moins souvent abordée, concerne les biens naturels et habités.

Le caractère naturel des sites est souvent lié aux pratiques de ceux qui les habitent

Trop souvent, le fait de qualifier un site de *naturel* résulte d'un regard extérieur qui, de facto, exclut le facteur humain. Or, ces espaces riches de biodiversité, de paysages remarquables ou de formes géologiques exceptionnelles sont souvent habités. Leur qualité exceptionnelle a en partie pour origine les pratiques des habitants, même si leurs influences sont a priori peu perceptibles. L'inscription peut alors perturber les relations entre les populations et leur territoire sous l'effet de plusieurs mécanismes qui parfois se cumulent :

Risque n° 1 :

définir des limites
en contradiction avec celles
des usages locaux

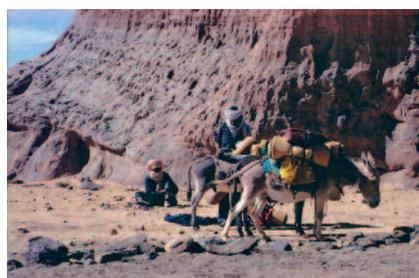
D'abord, la définition d'un périmètre délimité à une échelle très fine conduit à la naissance d'objets dont les limites, s'appuyant sur des critères biophysiques ou géologiques, peuvent être en discordance avec celles correspondant aux usages et valeurs que les populations locales attachent à ces lieux et qui relèvent de critères historiques, sociaux, économiques, culturels voire religieux. Un des enjeux de la gestion de ces sites labellisés est donc de concilier la valeur universelle qui justifie l'inscription avec les valeurs locales qui sous-tendent les pratiques des habitants et usagers locaux.

Risque n° 2 :

oublier que le caractère
naturel découle aussi
de pratiques humaines

Ensuite, pour des biens naturels ou mixtes, la « valeur universelle exceptionnelle » reposant sur des attributs *naturels*, les principes du plan de gestion s'appuient le plus souvent sur des concepts de génie écologique et ont parfois tendance à considérer les acteurs locaux comme une menace pour la préservation de ces milieux, et ce d'autant plus facilement que ces acteurs sont peu nombreux et qu'ils constituent une catégorie sociale fragile ou une culture minoritaire dans le pays considéré. Le plan de gestion peut alors ignorer ces acteurs ou pire les exclure. En prenant le

risque d'entrer en opposition frontale avec des modes de gestion traditionnels établis de longue date, il peut susciter un rejet de l'inscription par les acteurs locaux. Or même discrètes, ces pratiques locales peuvent jouer un rôle essentiel dans la préservation du bien. Les luttes qu'ont entreprises les Samis sur le site de *Laponia*, aux frontières de la Suède et de la Norvège pour intégrer les instances de gestion du site et défendre leurs pratiques pastorales, en sont une bonne illustration. Dès lors, l'association des populations locales à la conception du projet, à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de gestion, s'avère primordiale. Une démarche de médiation entre acteurs publics et privés locaux et autorités nationales qui relaient les injonctions des instances internationales est alors souvent nécessaire mais difficile à mettre en œuvre, d'une part parce que l'aspect naturel du site masque ceux qui le gèrent au quotidien et d'autre part parce que la prise en compte de la VUE peut amener à une remise en cause plus ou moins prononcée de ces pratiques.



Risque n° 3 :

déconnecter les habitants
de leur culture locale

**Les sites inscrits
au patrimoine mondial :
des « hauts-lieux »
porteurs d'une valeur
universelle,
objets d'appétits
mutiples**

En effet, d'une façon plus générale, l'identification des objets, phénomènes et caractères du site auxquels il revient de faire porter la « valeur universelle exceptionnelle », « Valeur Universelle Exceptionnelle » peut être lourde de conséquences sociales. Elle peut induire une marchandisation du site, les figer dans un aspect qui correspond aux standards qualifiés d'universels mais souvent « occidendo-centrés » et transformer les habitants en guides touristiques déconnectés de leur culture locale. Elle est aussi susceptible d'avantager certains acteurs au détriment d'autres. Elle peut justifier l'exclusion de certaines formes d'exploitation des ressources, mais aussi de certains regards portés sur le territoire, voire de certaines populations.



Risque n° 4 : renforcer l'incompréhension entre experts « globaux » et acteurs « locaux »

Ainsi l'inscription peut conduire les experts et les visiteurs à **considérer le bien comme un joyau** que l'on contemple, dont la fragilité impose de **restreindre son accès et son usage** pour en assurer la conservation tandis que les habitants et gestionnaires locaux qui n'ont pas toujours conscience de sa valeur exceptionnelle et de sa fragilité, peuvent ne pas percevoir la nécessité d'adapter leurs pratiques aux enjeux de la préservation de ce patrimoine, au risque de menacer son intégrité. En un mot, cette inscription peut donc **imposer une norme porteuse de nouveaux rapports de pouvoir** et de nouveaux partages sociaux, cristallisant ainsi des conflits (notamment entre regards extérieurs et autochtones) et modifiant les conditions même de valorisation ou d'entretien du bien inscrit.

Inversement, l'inscription au patrimoine mondial peut être un levier de développement puissant. La connaissance accrue sur le bien et sa valeur exceptionnelle, le sentiment de fierté de posséder un bien relevant du patrimoine commun de l'humanité peuvent amener des acteurs locaux et des habitants à mieux contrôler leur développement, à repenser leurs modes de gestion pour les rendre plus durables, tout en tirant parti de l'afflux de visiteurs pour créer de la richesse et l'investir localement, comme on a pu l'observer dans le vignoble du *Cinque Terre* en Italie. Cepen-

dant, cette idée généreuse, promue par l'UNESCO, est difficile à concrétiser. En effet, la pression spéculative est forte sur les biens inscrits et les résistances locales s'appuient sur une méconnaissance des enjeux, sur des jeux de pouvoir locaux que l'inscription vient déstabiliser.

Objectifs :

Faire le point des connaissances et promouvoir des modalités de gestion participatives

L'objectif du colloque est **d'interroger la relation habitants / biens naturels dans le cadre d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial**. Il s'agira plus particulièrement :

- ▶ de faire un point des connaissances et des méthodes sur les conditions d'une bonne gestion de biens naturels et habités ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle : comment s'appuyer sur la participation et l'implication des acteurs locaux et des habitants, avec quels résultats sur les plans méthodologiques et opérationnels ?
- ▶ de débattre et d'avancer dans la formalisation de principes de gestion adaptables à des situations très différentes selon les continents, les climats, les cultures et de contribuer au renforcement des coopérations entre sites inscrits ou candidats.

L'inscription au patrimoine mondial peut être un levier de développement puissant.

Les travaux auront une **valorisation scientifique** dans une revue internationale de premier plan et **technique** via l'édition des actes du colloque et la mise en ligne des interventions et des comptes rendus des visites.

Faciliter le dialogue entre chercheurs, acteurs locaux, gestionnaires et experts

Public visé :

Acteurs, élus et décideurs locaux, chercheurs, enseignants, experts, institutions locales, nationales et internationales, français et étrangers concernés par des projets ou des biens déjà inscrits et qui souhaitent échanger, débattre et contribuer à l'élaboration de démarches et de méthodes partageables et adaptables, qui tirent parti des réalités locales sans les nier et qui s'appuient sur une véritable participation des acteurs locaux. Les échanges **se feront en français et/ou en anglais** grâce à un service de **traduction simultanée**. Afin de faciliter les échanges et les débats, le nombre de participants est fixé à 120.

À la croisée de recherches méthodologiques et d'expérimentations pratiques, il y a donc là un champ de réflexions très fertile que ce colloque se propose de travailler.

Pré-programme

La première journée permettra de situer les enjeux liés à l'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial tant au niveau international, national que local. Ce cadrage théorique et méthodologique sera accompagné d'une présentation de plusieurs études de cas illustratives de cette problématique. Elle comprendra une **séance de présentation de posters** destinés à diversifier les témoignages et à nourrir les discussions durant tout le colloque.

La deuxième journée offrira **trois itinéraires sur la Chaîne des Puys et faille de Limagne** qui seront autant d'illustrations pour les ateliers du lendemain. Elle se conclura par une visite de Vulcania, centre européen du volcanisme et par une soirée festive dans ses murs.

Le troisième jour sera dédié aux propositions pour l'action. La matinée comprendra **deux ateliers successifs**. Le premier interrogera les façons d'articuler valeur universelle et aspirations locales, le second traitera de la construction d'une culture vivante basée sur l'appropriation par les populations locales de la VUE comme fondement d'une stratégie de gestion. L'après-midi, trois interventions combinées à des échanges avec la salle viseront à dégager des pistes en termes de méthodes, de tirer des enseignements d'autres programmes de l'UNESCO, et de réfléchir à des réponses politiques au niveau international.



Appel à contributions

Une séance de posters présentera différents cas concrets (réussites, échecs, analyses comparatives) ou des méthodes de gestion participative appliquées à des biens naturels. Ces posters serviront de supports aux ateliers du 3^e jour et pourront donner lieu à des publications après sélection du comité scientifique. Le colloque sera entièrement bilingue (français et anglais). Les contributions orales et les visites seront enregistrées. Le colloque donnera lieu à l'édition d'actes, à une synthèse multimedia accessible via internet et les communications sélectionnées seront proposées pour une édition scientifique.

Dates à retenir

Lancement de l'appel à posters : février 2013

Début des inscriptions : avril 2013

Date limite de soumission des propositions : mai 2013

Date d'acceptation des propositions : juin 2013

Clôture des inscriptions : août 2013 (attention nombre de participants fixé à 120)

Dates du colloque : 11-13 septembre 2013

Le colloque se déroulera au centre-ville de Clermont-Ferrand, dans les locaux de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires, et comprendra une journée de terrain.

Organisation

Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)
« Clermont- Université »

Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT)

Conseil général du Puy-de-Dôme

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Contact

Yves Michelin, enseignant-chercheur à VetAgroSup :

yves.michelin@vetagro-sup.fr

+33 4 73 98 13 59 / +33 4 73 42 21 90

Crédit photos :

Iguazu, Argentine - © S. Garcia

Gavarnie, France - © Y. Michelin

Parc de Los Glaciares, Argentine - © S. Garcia

Ngorongoro, Tanzanie - © E. Chomat

Laponia, Suède - © F. Guillet

Uluru, Australie - © A. Manaud

Île de la Réunion, France - © F. Gayaudon

Bali, Indonésie - © G. Gomez

Tassili, Algérie - © Y. Michelin

Baie d'Ha Long, Vietnam - © C. Olive-Garcia

Chaîne des Puys, France - © P. Soissons

